## **VOGO**

Société anonyme au capital de 765.876,375 euros Siège social : 895, rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane, Immeuble La Lóna, 34000 Montpellier 793 342 866 RCS Montpellier (la « **Société** »)

## RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2025 SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS (ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'attribution gratuite d'actions, réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et effectuées au profit des salariés et mandataires sociaux de notre Société ne détenant pas plus de 10% du capital social.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 7 juin 2024, aux termes de sa Vingt-et-Unième Résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce et les mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1 II du Code de commerce, dont le nombre ne pourra pas être supérieur à 175.000 actions.

## I. ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration a fait usage de cette délégation :

• lors de sa séance du 24 septembre 2024, au cours de laquelle le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 12.000 actions gratuites dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Attribution gratuite d'actions du 24 septembre 2024				
Plan 2024-0				
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	12.000			
dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux	0			
Période d'acquisition	1 an, venant à échéance le 24 septembre 2025			
Période de conservation	1 an, venant à échéance le 24 septembre 2026			
Valeur unitaire des actions	2,93 euros			
attribuées gratuitement <sup>1</sup>				
Condition de présence	Maintien de la situation de salarié ou de mandataire social du bénéficiaire au sein de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce jusqu'à la date d'attribution définitive des actions.			
Condition de performance	Néant			

• lors de sa séance du 9 décembre 2024, au cours de laquelle le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 6.000 actions gratuites dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action VOGO le jour de l'attribution gratuite des actions.

Attribution gratuite d'actions du 9 décembre 2024				
Plan 2024-1				
Nombre total d'actions	6.000			
attribuées gratuitement				
dont nombre total d'actions	0			
attribuées gratuitement aux				
mandataires sociaux				
Période d'acquisition	1 an, venant à échéance le 9 décembre 2025			
Période de conservation	1 an, venant à échéance le 9 décembre 2026			
Valeur unitaire des actions	3,29 euros			
attribuées gratuitement <sup>2</sup>				
Condition de présence	Maintien de la situation de salarié du bénéficiaire au sein de la Société ou des			
	sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article			
	L.225-197-2 du Code de commerce jusqu'à la date d'attribution définitive des			
	actions.			
Condition de performance	Néant			

Au 31 décembre 2024, 18.000 actions gratuites d'une valeur nominale de 0,125 euro chacune étaient en cours d'acquisition définitive.

II. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 ET A RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS LA SOCIETE, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT A SES MANDATAIRES PAR LA SOCIETE ET PAR CELLES QUI LUI SONT LIEES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE

Néant.

III. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 ET A RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS QU'ILS Y EXERCENT, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT A SES MANDATAIRES, PAR LES SOCIETES CONTROLEES AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-16 DU CODE DE COMMERCE

Néant.

IV. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2, A CHACUN DES 10 SALARIES DE LA SOCIETE NON MANDATAIRES SOCIAUX DONT LE NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT EST LE PLUS ELEVE

Attributions aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé <sup>(1)</sup>	Attribution gratuite d'actions du 24 septembre 2024	
Nombre total d'actions	12.000	
Valeur totale des actions	2,93 €(2)	

- (1) Etant précisé que le nombre de salariés de VOGO non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé est inférieur à 10.
- (2) La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action VOGO le jour de l'attribution gratuite des actions.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action VOGO le jour de l'attribution gratuite des actions.

V. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2, A L'ENSEMBLE DES SALARIES BENEFICIAIRES AINSI QUE LE NOMBRE DE CEUX-CI ET LA REPARTITION DES ACTIONS ATTRIBUEES ENTRE LES CATEGORIES DE CES BENEFICIAIRES

Catégories de bénéficiaires	Nombre de	Nombre d'actions	Valeur des actions
salariés	bénéficiaires salariés	attribuées	attribuées
Cadres	51	16.900	51.281 € <sup>(1)</sup>
Autres	11	1.100	3.619 €(1)
Total	62	18.000	<b>54.900</b> € <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action VOGO le jour de l'attribution gratuite des actions.

Le Conseil d'administration